

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

Ébénisterie de la Chaudière, 100 rue du Menuisier, lot no 3 173 621

Dans le but d'obtenir un permis, les normes relatives à l'implantation d'un bâtiment secondaire à un usage industriel ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Implantation d'un bâtiment secondaire à un usage industriel	Même que celles des bâtiments principaux dans le secteur concerné 3 m minimum	0,6 m des limites de propriété arrière et latérale (dérogation de 2,4 m)

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance ordinaire du lundi, 6 octobre 2014, à 20 h 00, au 128, Route Coulombe, Saint-Isidore.

Monsieur Éric Drouin, 2043 route Kennedy, lot no 3 028 730

Dans le but d'obtenir un permis, les normes relatives à l'implantation d'un bâtiment semi-circulaire ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Hauteur des fondations pour un bâtiment principal à usage agricole en zone agricole	2,4 m	0,92 m (dérogation de 1,48 m)

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de septembre deux mille quatorze (2014).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le dix-neuvième (19^e) jour du mois de septembre 2014, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19 septembre deux mille quatorze (2014).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière